

---

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

DU 11 DÉCEMBRE 2019

---

Tous les conseillers étaient présents.

Les décisions suivantes ont été prises :

- Une subvention exceptionnelle de 300 € est attribuée à l'association du Tir Sportif pour l'organisation du marché de Noël.
- Une subvention exceptionnelle de 1 500 € est attribuée à l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers de l'Emblavez pour l'acquisition de matériel.
- Une convention de partenariat avec 9 autres communes adhérentes à la communauté d'Agglomération du Puy est signée pour l'acquisition de matériel numérique pour les écoles. Une subvention de 80 % est sollicitée auprès du FEDER pour cet équipement.
- Une modification dans les statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire est votée.
- La désaffectation et le déclassement du bâtiment abritant l'ancienne école Publique, rue de la Pouzette sont actés. Ce local peut être utilisé par toute autre occupation non scolaire.
- Une décision modificative est votée afin de pouvoir payer une facture de fonctionnement.

A 21 heures 15, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.